

Montluçon, le 3 janvier 2022

Laurence VANCEUNEBROCK  
Députée de l'Allier  
2ème circonscription de l'Allier

à

**Monsieur Bernard DELIGNY**  
**Président du Comité d'Entente des Associations**  
**d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre et**  
**Patriotiques de Montluçon**  
48, rue des Girauds  
03100 Montluçon

**Objet : Mesures en faveur des anciens combattants et de leurs familles pour l'année 2022.**

Monsieur le Président,

Comme chaque année, je veux vous informer des éléments concrets que nous avons votés et améliorés en faveur de nos anciens combattants et de leurs familles, dans le cadre du vote du projet de loi de finances pour l'année 2022.

Depuis 2017, le Gouvernement et la majorité parlementaire poursuivent, avec constance, la politique de maintien et d'extension des droits en faveur du monde combattant.

Ce sont cinq années de dialogue constant et de concertation avec les associations et les représentants du monde combattant qui se poursuivent. Par cette méthode, nous avons accompli un mandat d'action pour la réparation, la reconnaissance et la transmission. C'est le signe d'une volonté politique forte de reconnaître le sacrifice de nos anciens combattants et de leurs ayant-droits.

**Le budget de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » est celui de la transmission des valeurs républicaines et de la cohésion de notre nation.**

Ce travail, a été conduit en concertation étroite avec les associations et représentants du monde combattant. Ce dialogue entretenu a permis d'apporter des réponses à des revendications anciennes :

- Harmonisation des conditions d'octroi de la pension de réversion aux conjoints survivants ;
- Extension du bénéfice de la carte du combattant pour les anciens combattants présents en Algérie de 1962 à 1964 ;
- Hausse de la pension des aidants qui ont dû mettre en pause une carrière professionnelle pour prendre soin de leur conjoint grand invalide ;
- Bénéfice de la demi-part fiscale pour les conjoints veufs ou veuves d'anciens combattants ayant atteint l'âge de 74 ans dès lors que leur conjoint avait bénéficié de la retraite du combattant ;
- Enfin majoration de la pension de réversion pour les conjoints survivants de grands invalides de guerre.



**Département de l'Allier - Circonscription de Montluçon**

**Permanence de Madame la Députée Laurence VANCEUNEBROCK**

**5 rue des Forges 03100 MONTLUÇON**

Dans cette continuité, et avec la même volonté de concertation puis d'action concrète, le Gouvernement a lancé, fin 2020, un groupe de travail réunissant notamment des membres d'associations et de la représentation nationale, afin que soit étudiée l'évolution du point de Pension militaire d'invalidité (PMI) par rapport à l'inflation. Le rapport qui a été produit soulignait l'écart entre l'inflation et la revalorisation du point PMI.

Aussi, c'est avec satisfaction que dans ce projet de loi de finances, il y aura la **revalorisation du point PMI**, de façon à rattraper l'écart constaté depuis le 1er janvier 2018. La valeur du point PMI sera donc portée à 15,05 € au 1er janvier 2022.

Ainsi, ce projet de loi de finances, doté d'un budget de 1,9 milliard d'euros, vient consolider notre action en fidélité avec les orientations souhaitées par le Président de la République pour le monde combattant et leurs familles.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est doté d'une subvention de plus de 56 millions d'euros pour conduire les actions définies dans son contrat d'objectif et de performance. Ce contrat maintient et renforce son réseau départemental.

Cette proximité est essentielle et la crise sanitaire l'a confirmé. Par ailleurs, le budget consacré à son action sociale est maintenu à 25 millions d'euros, malgré –malheureusement - la diminution du nombre de ressortissants.

L'Institution nationale des Invalides (INI) bénéficie de plus de 20 millions d'euros de crédits budgétaires dont 7,5 millions sont consacrés à la poursuite des travaux de modernisation de ses infrastructures.

La majorité parlementaire attache également la plus grande attention à notre politique de mémoire. À ce titre, le budget alloué sera maintenu à près de 18 millions d'euros dont 12,6 millions sont destinés à l'entretien, à la rénovation et à la valorisation des lieux de mémoire en France et à l'étranger.

Le ministère des Armées, deuxième acteur culturel de l'État, maintient son investissement en faveur du patrimoine et de ses musées en particulier. Trois de nos musées emblématiques – le Musée de l'Armée, le Musée national de la Marine et le Musée de l'Air et de l'Espace – font l'objet d'un programme de rénovation, d'amélioration des conditions d'accueil des publics, d'élargissement de leur offre et d'actualisation de leur muséographie.

La majorité parlementaire porte une politique ambitieuse en faveur du monde combattant et leurs familles, de la mémoire et du lien qui unit nos armées à la Nation. C'est ainsi, par la solidarité, par la reconnaissance et la connaissance, que nous consolidons la cohésion nationale.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Laurence Vanceunebrock



Département de l'Ailier - Circonscription de Montluçon

Permanence de Madame la Députée Laurence VANCEUNE BROCK

5 rue des Forges 03100 MONTLUÇON